



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4727^e séance

Jeudi 27 mars 2003, à 15 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Traoré	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Vassilev
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Jiang Jiang
	Espagne	M. Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. De la Sablière
	Mexique	M. García Guerra
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Sabbagh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général (S/2003/333)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général (S/2003/333)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bazel (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), document S/2003/333.

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien la paix. Je lui donne la parole.

M. Annabi (parle en anglais) : J'ai le plaisir de présenter le quatrième rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan, comme demandé en

application de la résolution 1401 (2002) du Conseil de sécurité en date du 28 mars 2002.

Le rapport du Secrétaire général décrit les faits nouveaux survenus aux plans administratif, politique et économique au cours des quatre derniers mois dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn sur l'Afghanistan. Je voudrais, dans cet exposé, mettre l'accent de façon plus générale et thématique sur les défis auxquels il faudra faire face dans l'application de l'Accord et sur la façon dont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) se propose de les relever.

L'intérêt de la MANUA au cours de l'an prochain portera sur le fait de continuer d'aider le Gouvernement afghan à consolider son autorité dans tout le pays et à mettre en oeuvre des politiques nationales qui touchent toute la nation. Cet effort consolidera les progrès faits l'an dernier pour mettre en place les structures essentielles de gouvernement et montrer que ces structures peuvent fonctionner au niveau de la base. Consolider ces fondements exigera des capacités administratives accrues, une réforme du secteur de la sécurité et l'approfondissement des transformations politiques en vue d'un gouvernement représentatif. Mais, comme M. Brahimi l'a souvent dit à ce Conseil et comme le Secrétaire général l'a clairement indiqué dans son rapport, nous ne pouvons considérer ces structures de base comme un acquis. Elles doivent être consolidées davantage, élargies et légitimées. Cela exigera l'appui constant de la communauté internationale.

La détermination du Gouvernement afghan à assumer un rôle dirigeant dans la reconstruction de son État et le relèvement de l'économie a été clairement illustrée durant la préparation du budget national de cette année. Le budget a été soumis aux donateurs lors du Forum sur le développement de l'Afghanistan, tenu les 13 et 14 mars à Kaboul, et du Forum stratégique de haut niveau sur l'Afghanistan, tenu le 17 mars à Bruxelles. Le processus budgétaire a vu des ministres, avec l'appui de groupes consultatifs comprenant des partenaires internationaux et des donateurs, préparer et justifier leurs plans de dépenses, défendre leurs propositions devant leurs collègues du Cabinet et accepter des allocations finales sur le principe de la durabilité. Les progrès de tous les programmes seront évalués en fonction de critères convenus.

Le Gouvernement considère le budget comme son instrument principal d'élaboration de politiques et comme un mécanisme visant à veiller à ce que les décisions sur l'allocation de ressources se prennent au plan national. Le budget fixe le rôle de l'État en tant que régulateur et garant du bien-être social et consacre les principes d'équilibre géographique dans l'allocation des ressources. Le budget prévoit environ 2,26 milliards de dollars de dépenses. Le Gouvernement estime que 200 millions de dollars viendront des recettes internes, et les donateurs ont jusqu'à présent promis 1,87 milliard de dollars, laissant un manque à financer d'environ 191 millions de dollars dans le budget de cette année.

Au cœur du processus budgétaire, se trouve la question de la maîtrise de l'autorité du Gouvernement pour fixer les priorités nationales dans le programme de reconstruction d'ensemble – en d'autres termes, de transformation d'un système ad hoc qui s'est mis en place durant les années de guerre civile, lorsque les organisations non gouvernementales, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales ont graduellement assumé certaines des fonctions de l'État relatives à la fourniture de services en un système où l'État lui-même a la capacité d'exercer ses responsabilités en matière de développement national.

L'Organisation des Nations Unies a appuyé cette transformation, travaillant avec et au sein des ministères, pour mettre en place leurs capacités et coordonner les priorités des programmes des Nations Unies avec des priorités nationales. L'appui de l'ONU en la matière se fonde sur un effort qui a été généralement fructueux tout au long de l'année écoulée visant à intégrer les programmes des institutions des Nations Unies sous l'autorité de la MANUA. Dans le même temps, la MANUA souligne la responsabilité du Gouvernement pour assurer l'utilisation effective des ressources gérées – dont un grand nombre fourni par des donateurs – en mettant en place des capacités et en empêchant la corruption. Un certain nombre de délégués à la conférence de Bruxelles, que j'ai déjà mentionnée, ont également souligné la nécessité de réformes administratives dans la fonction publique.

Dans le plan du Gouvernement, la reconstruction et le développement économique dépendent d'une réforme administrative réussie. Le programme de développement national fixe un rôle clair à l'État à long terme. Alors que l'État investira dans le capital

humain et mettra en oeuvre des politiques sociales tournées vers l'assistance aux plus vulnérables, il n'assumera un rôle de gestion directe que lorsque la justice sociale l'exigera. Le plan de développement appelle à la réorientation des instruments de l'État vers la définition de politiques et la réglementation, laissant la mise en oeuvre et la croissance au secteur privé. L'Administration reconnaît qu'un secteur privé important, qui offre des chances de développement durable, est en fin de compte le moyen le plus efficace pour améliorer les conditions de la majorité de la population et stabiliser la base des revenus du Gouvernement national.

Comme le note le rapport du Secrétaire général, le Gouvernement a déjà pris des mesures en vue de cette transformation, en particulier par une politique de change efficace, des changements en matière de recrutement qui reflètent mieux la composante ethnique de la population, et la mise en place d'un certain nombre de commissions, y compris sur la réforme du secteur de la sécurité, la réforme de la fonction publique, la réforme du secteur judiciaire, le développement constitutionnel et la promotion des droits de l'homme. Il reste cependant beaucoup à faire, en particulier pour ce qui est de la réforme de la fonction publique et du secteur judiciaire.

Je pense que l'un des défis majeurs et pressants pour le Gouvernement afghan est de renforcer les liens entre Kaboul et les provinces et d'accroître la capacité des autorités provinciales et locales elles-mêmes. Une gouvernance efficace au niveau local, avec des liens fiscaux et administratifs fiables avec le Gouvernement central, permettra à la population dans l'ensemble de l'Afghanistan d'être convaincue de ce que le Gouvernement peut améliorer sa situation. Mais pour cela, la sécurité en dehors de Kaboul doit sensiblement être renforcée.

Dans nos exposés et nos rapports au Conseil de sécurité, nous avons chaque fois insisté sur la façon dont l'insécurité menaçait le processus de paix à tous les niveaux, et sur l'importance primordiale, par conséquent, de la réforme du secteur de la sécurité. Le rapport du Secrétaire général ne fait pas exception à cette règle. Il décrit l'état d'avancement de ce processus de constitution de l'armée et de la police nationales, de l'effort de lutte contre les stupéfiants, de la réforme judiciaire et de la planification du programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Cependant, il importe de ne pas considérer

la réforme du secteur de la sécurité comme une fin en soi, mais plutôt comme un outil d'extension du contrôle du Gouvernement central sur le pays et par là, comme un moyen de favoriser les processus de développement politique et économique interdépendants, rendus possibles par un secteur de sécurité fonctionnel. Avec une armée et une police multiethniques et responsables, l'État sera en mesure d'établir le climat d'ordre nécessaire à l'instauration de l'état de droit ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits de l'homme. La création d'une police des frontières efficace permettra au Gouvernement central de collecter les recettes douanières, ce qui contribuera à le renforcer et à le viabiliser. La réforme du système judiciaire assoira la primauté du droit, sur la base des pactes internationaux signés par l'Afghanistan ainsi que des principes relatifs à la parité des sexes et au respect des droits de l'homme. La lutte contre les stupéfiants permettra d'endiguer les effets insidieux d'une économie illicite qui tout à la fois prive l'État de recettes et entretient la criminalité et l'instabilité. Enfin, la mise en oeuvre d'un programme efficace de désarmement, de démobilisation et de réinsertion continuera à saper de l'intérieur les factions armées non officielles qui sont responsables d'une grande partie de l'insécurité en Afghanistan et qui dans de nombreux cas représentent une résistance à la généralisation du contrôle gouvernemental.

Au cours des derniers mois, les différentes activités liées à la réforme du secteur de la sécurité – la constitution de la police nationale, la formation de l'armée nationale, la démobilisation, le désarmement et la réinsertion, la réforme des Ministères de l'intérieur et de la défense, la réforme des services de renseignements nationaux et la lutte antidrogue – ont pris le pas dans le plan de travail du Gouvernement afghan. Parallèlement, il devient de plus en plus évident pour le Président Karzai et ses collègues, ainsi d'ailleurs que pour les partenaires de l'Afghanistan au sein de la communauté internationale, que tous ces projets sont intimement liés et doivent être étroitement coordonnés. Des réunions sont tenues régulièrement à Kaboul sur le sujet pour permettre aux chefs des commissions nationales, aux différentes nations chefs de file et à la MANUA de superviser conjointement cette coopération et de faire progresser les différents programmes et processus. Pour permettre au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Brahimi, de mieux aider le Gouvernement afghan et les cinq nations qui mènent la réforme du secteur de la

sécurité à atteindre leurs objectifs, le Secrétaire général a recommandé d'adjoindre à la MANUA quelques conseillers militaires et de la police.

Le développement de l'administration et la réforme du secteur de la sécurité doivent aller de pair avec un processus de transformation politique garantissant la représentativité du Gouvernement et sa responsabilité envers tous les secteurs de la population. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle Constitution et les préparatifs des élections générales prévues en 2004 vont être les priorités essentielles de l'année à venir. Les élections, en particulier, seront un des pivots du processus et un élément clef du mandat de la MANUA.

La tenue des élections dans les délais prévus par l'Accord de Bonn représente un enjeu capital pour la MANUA et l'Administration de transition de l'Afghanistan. En février, le Président Karzai a demandé officiellement, dans une lettre adressée au Secrétaire général, que la MANUA joue un rôle essentiel dans la préparation et l'organisation des élections. Le Secrétaire général est prêt à accéder à cette demande, sous réserve de l'aval du Conseil de sécurité, et propose par conséquent dans son rapport la création d'une section électorale dans le cadre du premier pilier de la MANUA. Des consultants électoraux ont déjà été dépêchés à la MANUA pour commencer à aider le Gouvernement à préparer les élections. Ces consultants ont confirmé ce que nous pensions depuis longtemps, à savoir que le processus d'inscription sur les listes électorales et le processus d'élection seront très complexes. Nous envisageons actuellement de mettre en place une section électorale au sein de la MANUA qui puisse fournir des conseils et une aide techniques compétents à l'organe afghan de gestion des élections sur des questions comme l'inscription des électeurs, l'éducation civique des électeurs, l'élaboration de lois relatives aux partis politiques et du système électoral proprement dit.

Il est évident qu'il faudra un certain degré de développement des institutions et un niveau de sécurité suffisant pour que les élections puissent être valables et crédibles. En outre, les élections sont une activité technique exigeant le respect de certaines normes internationales pour pouvoir être considérées comme légitimes. Les ressources à prévoir pour cela, en plus du coût de la section électorale de la MANUA, devront être importantes. Si l'on veut que les élections se tiennent selon les dispositions de l'Accord de Bonn, il

est essentiel que la section électorale de la MANUA soit créée et dispose des ressources nécessaires le plus vite possible. Il importe également que le Gouvernement afghan continue de mettre en place le cadre des futures élections. Comme l'a dit M. Brahimi à l'occasion du Forum de développement de l'Afghanistan, le 13 mars,

« Il est clair que si nous voulons respecter le calendrier fixé à Bonn, il sera nécessaire de mettre en place un cadre juridique et institutionnel pour l'inscription des électeurs dans les 40 prochains jours afin de pouvoir commencer d'urgence les préparatifs proprement dits de la campagne d'inscription au cours de l'été. La désignation de l'organe électoral afghan qui conduira ce processus est, bien entendu, tout aussi urgent. »

Plus généralement, alors que le Conseil s'apprête à renouveler le mandat de la MANUA, il convient de souligner encore une fois la nécessité vitale d'un engagement politique fort de la communauté internationale et de son soutien au processus de Bonn pendant la période décisive des prochains mois. Les voisins de l'Afghanistan ont signé une Déclaration sur les relations de bon voisinage l'an dernier à Kaboul. L'ONU, ainsi que les principaux partenaires de l'Afghanistan, présents à cette occasion, ont signifié

leur ferme soutien à cette initiative. Le Conseil de sécurité a également salué cette déclaration et confirmé qu'il était prêt à apporter l'appui nécessaire le cas échéant. Il importe que toutes les parties prenantes contribuent activement à l'application de cette déclaration, dans sa lettre et dans son esprit. Les États Membres, les donateurs et les partenaires internationaux du processus de paix afghan souhaiteront peut-être envisager d'autres formes de coopération pour soutenir globalement le processus de paix.

Enfin, je voudrais, au nom du Secrétaire général, remercier le Conseil de l'appui constant et non démenti qu'il a apporté à la MANUA au cours de l'année écoulée.

Nous espérons, avant tout, que le Conseil maintiendra l'approche unifiée et bien ciblée qu'il a adoptée jusqu'ici à l'égard de l'Afghanistan et qui a été un facteur si important des progrès obtenus jusqu'à présent.

Le Président : Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 15.